



2020-02-031-DAP

nomenclature: 3.6.3



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

**OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SUR LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE**

L'an deux mille vingt, le douze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

M. LECERF	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

#### **ABSENTS :**

Mme CAMBRONERO, Mme BISBAU, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26 à l'ouverture de la séance  
27 au point n° 2020-02-001-DGS

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 28 à l'ouverture de la séance  
29 au point n° 2020-02-001-DGS



**2020-02-031-DAP - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SUR LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose la demande d'ENEDIS sollicitant l'autorisation de passer des réseaux sur la parcelle 0719, Section AD depuis le poste P32 « Bourg » du domaine privé de la Ville, afin de procéder au raccordement électrique de la résidence Olympe de Gouges, boulevard Jacques Duclos.

L'opération consiste à enfouir 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 16 mètres. La servitude à établir sera d'une largeur de 1 mètre sur l'ensemble du linéaire parcouru par les canalisations.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de servitude à intervenir avec ENEDIS pour réaliser cette opération et les plans de servitude correspondant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet de convention entre ENEDIS et la ville de TARNOS et les plans de servitude proposés par ENEDIS

**DELIBERE**

**APPROUVE** la convention et les plans de servitude avec ENEDIS afin de formaliser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cadre du passage de 2 canalisations électriques souterraines sur la parcelle 0719, Section AD depuis le poste P32 « Bourg » du domaine privé de la ville pour procéder au raccordement électrique de la résidence Olympe de Gouges.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférant.

**Votants : 29**

**Votes exprimés: 29**

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 13 février 2020

Le Maire

